

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20241104-CM\_2024\_11\_65-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le quatre novembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 31 octobre 2024

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. MARTICORENA Jean-Claude, Mme GATET Fanny, M. LEICHER Jean-Luc, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

**ABSENTS** : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

**SECRÉTAIRE** : M. AUTISSIER Bertrand

## **DÉLIBÉRATION N° 2024 – 65**

### **OBJET : TRAVAUX - RENOVATION THERMIQUE GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI - VALIDATION DU PROJET ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

#### **NOTE DE SYNTHÈSE**

M. LEICHER rappelle la délibération n°2024-05 en date du 12 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les modalités de financement du projet de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini dont le détail se trouve ci-dessous :

<b>DÉPENSES</b>	
TRAVAUX	
MAÎTRISE D'ŒUVRE	
ETUDES COMPLÉMENTAIRES	
<b>TOTAL</b>	<b>952 422 € HT</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
ETAT (DSIL)	238 105,50 € HT
ETAT (FOND VERT)	128 005,52 € HT
DÉPARTEMENT	333 347,70 € HT
REGION (CONTRAT BONUS RURALITÉ)	62 500 € HT
AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE	190 463,28 € HT

Le programme de travaux validé est le suivant :

- Remplacement des menuiseries
- Mise en place de ventilation double-flux
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau en relève de la chaudière gaz
- Isolation des plafonds horizontaux et sous-rampants

La réalisation de l'ensemble de ces postes de travaux va permettre la réduction des consommations du bâtiment de près de **58%**, mettant ce bâtiment en conformité avec les objectifs du décret tertiaire à l'horizon 2050.

Après la validation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2024, il convient de mettre à jour le plan de financement de l'opération :

RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI	
ANALYSE DES POSTES DE TRAVAUX	
TRAVAUX	COÛT (€ HT)
LOT MAITRISE D'OEUVRE	117 192,00 €
LOT MENUISERIES	326 000 €
LOT ELECTRICITÉ (MENUISERIES)	2 400 €
LOT CLOISONS SÈCHES	200 500 €
LOT ELECTRICITÉ (CLOISONS SÈCHES)	5 400 €
LOT MACONNERIE ET VRD (CHAUFFAGE)	39 040 €
LOT CHAUFFAGE VENTILATION (CHAUFFAGE)	132 893,27 €
LOT CHAUFFAGE VENTILATION (VENTILATION)	159 715,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>983 141 € HT</b>

RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI			
PLAN DE FINANCEMENT			
SUBVENTION	TAUX	MONTANT (€ HT)	ETAT DE LA DEMANDE
REGION	6,36%	62 500 €	En cours
DEPARTEMENT	35,00%	344 099 €	Validée
ETAT - FOND VERT	38,64%	379 886 €	En cours
<b>TOTAL</b>	<b>80,00%</b>	<b>786 485 €</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>20,00%</b>	<b>196 656 €</b>	
<b>MONTANT GLOBAL DU PROJET</b>		<b>983 141 € HT</b>	

Le coût prévisionnel de l'opération, incluant la maîtrise d'œuvre, est estimé à **983 141 € HT**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** le projet de rénovation thermique du groupe scolaire Paul Vincensini,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,

**AUTORISE** Madame la Maire à solliciter tout dispositif de subvention permettant de financer ce projet et à signer tout document afférent à la présente délibération.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait conforme,  
 En mairie, le 5 novembre 2024.  
 Mme la Maire,  
 Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le : **05/11/24**  
 - après télétransmission électronique le : **05/11/24**  
 - et mise en ligne sur le site de la Commune le : **07/11/24**